

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absents représentés :	<b>6</b>
Présents	<b>24</b>	Absent non représenté :	<b>1</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>30</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 19 Mai 2015, après convocation légale reçue le 13 Mai 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Françoise LAFAURE),  
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),  
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),  
Mme Annie MILLET, (Pouvoir donné à M. Michel MUS),  
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),  
M. Michel TERRISSE, (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEURE),

**Etait Absent non représenté :** M. Rémy ARNAUD.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Demande de subvention 2015 pour l'Amicale du Personnel Les Sorgues du Comtat**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, explique à l'assemblée que l'amicale du personnel des « Sorgues du Comtat » a transmis une demande de subvention pour l'année 2015 d'un montant de **10 000.00 €** réparti comme suit :

- Arbre de Noël (Cadeaux Enfants, Goûters, Animations, Cadeaux Retraités) 7 000.00 €
- Frais de Fonctionnement 3 000.00 €
- **Soit un total de 10 000.00 €**

L'amicale du personnel indique qu'à cette demande il faudra ajouter la participation aux départs à la retraite ainsi que les médailles à savoir :

- 200 € / retraité
- 91 € / médaille d'Argent
- 107 € / médaille Vermeil
- 122 € / médaille Or

**3 000 €** correspondant aux frais de fonctionnement ont déjà été versés,

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de verser la dite subvention d'un montant de **7 000 €** à l'Amicale du personnel des Sorgues du Comtat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le *04/06/15*

